

Rectification et précision concernant les propos tenus dans un mémoire présenté le 23 janvier dernier - Projet de RSI Environnement

374 **DB11**
Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise
6212-03-128

Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>

Lun 2024-01-29 14:36

À :Sebareme, Rachel <Rachel.Sebareme@bape.gouv.qc.ca>

Cc :Bourke, Alexandre <Alexandre.Bourke@bape.gouv.qc.ca>;Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour madame Sebareme,

Lors de la présentation de son mémoire, Mme Monique Laberge faisait ressortir une possible incohérence relativement à la date d'émission d'un avis de non-conformité (ANC) par le MELCCFP, entre le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement (on y cite le 4 mars 2021) et l'information transmise par le Contrôle environnemental du ministère (avis émis le 22 avril 2021). Voir la rediffusion WEB du 23 janvier à partir de 1 :41 :40.

Le MELCCFP souhaite préciser que L'ANC du 22 avril 2021 est un avis qui annule et remplace l'ANC n° 401996968 du 4 mars 2021 - Caractérisation des émissions atmosphériques de la cheminée du procédé thermique de traitement des sols contaminés de l'année 2020 au 80, rue des Mélèzes à Saint-Ambroise.

Par conséquent, pour cet ANC, il faut donc se référer à la date du 22 avril 2021 et non du 4 mars 2021.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées,

Yanick Plourde,
Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

En télétravail

Courriel : yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca